

Dépôt :

I-2023-O-M-7916-01

Sam TANSON, déi gréng

Luxembourg, le 02 mai 2024



RESOLUTION

relative au registre de transparence de la Chambre

La Chambre des Député.e.s,


- réaffirmant sa volonté de continuer à progresser vers une institution moderne et transparente ;
- rappelant dans ce contexte la création d'un registre de transparence par le biais d'une réforme de son Règlement, adoptée à l'unanimité lors de la séance plénière du 9 décembre 2021 ;
- rappelant également la résolution déposée par le groupe politique CSV lors de la même séance publique, par laquelle la Chambre avait décidé à l'unanimité de procéder à une évaluation du fonctionnement du registre de transparence un an après son entrée en vigueur ;
- notant que le dispositif concernant le registre de transparence actuellement en vigueur :
 - a pour objectif de garantir une meilleure transparence des activités parlementaires et plus précisément des contacts des député-e-s avec les acteurs de lobbying ;
 - exige une inscription préalable à tout contact organisé avec une personne ou institution extraparlamentaire en vue d'influencer leur travail législatif ou le processus de décision de la Chambre ;
 - délègue la responsabilité de cette inscription aux personnes et institutions extraparlamentaires ;
- considérant que le registre de transparence qui est publié sur le site web de la Chambre ne fournit pas d'informations concernant le contenu, le lieu et la date des réunions organisées entre les député-e-s et personnes et institutions extraparlamentaires ;
- considérant que selon le Règlement actuellement en vigueur, « les sociétés, les institutions, les organisations et les personnes physiques ou morales concernées [...] bénéficient de la possibilité de se désinscrire à tout moment du registre de transparence » ;


décide


- de procéder à l'évaluation susmentionnée dans le but de déterminer si le registre dans sa forme actuelle est à la hauteur de ses propres ambitions ;

- de réformer le fonctionnement du registre de transparence en se basant sur les conclusions de cette évaluation.

Signatures :

François Gaudet


Meris Šehović


Jöelle Wehring


Sam Tanson
